

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Ingénieurs et architectes suisses**

Band (Jahr): **118 (1992)**

Heft 23

PDF erstellt am: **08.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

Comité central de la SIA: prise de position sur l'EEE

Réuni à cet effet du 27 au 29 août 1992, le Comité central de la Société suisse des ingénieurs et des architectes s'est longuement penché sur divers aspects de l'accord sur l'EEE.

De l'avis du Comité central, il s'agit, d'une part, de juger cet accord à la lumière de la politique d'intégration poursuivie par la Suisse depuis de nombreuses années et, d'autre part, d'en examiner les dispositions proprement dites.

Rétrospective historique de la politique d'intégration suisse

Si l'on considère les trois décennies écoulées depuis la fondation de la CEE, en 1957, il apparaît que l'intégration européenne n'a cessé d'être au cœur de la politique étrangère menée par la Suisse. L'objectif poursuivi par notre pays a, en effet, toujours consisté à éviter un cloisonnement du marché européen préjudiciable à l'économie suisse, but qui a été atteint par le biais d'accords sectoriels, conclus parallèlement et au fur et à mesure du développement de la CEE.

Un pas marquant de cette politique extérieure fut franchi en 1972, avec la signature de l'accord de libre-échange liant la CE à la Suisse et aux autres pays de l'AELE. Il est en outre intéressant de rappeler à ce propos, que la Suisse avait déposé une demande de négociations en vue d'un accord d'association avec la CEE en 1961 déjà, demande qui fut ensuite rendue caduque par l'accord de libre-échange. Il est indéniable que ce rapprochement avec le bloc économique formé par la CE s'est avéré avantageux pour la Suisse, à titre de pays exportateur, lui évitant de nombreux inconvénients.

Il n'est pas moins clair que, depuis le milieu des années 80, la volonté interne d'intégration entre pays de la CE a trouvé un élan auquel on ne s'attendait guère, accélérant d'autant ce processus intégratif. Ainsi, ce n'est plus seulement l'avènement du grand marché intérieur, mais également la réalisation de l'union politique, qui constitue actuellement l'objectif prioritaire de la Communauté et fait l'objet de mesures concrètes.

La CE est aujourd'hui devenue une puissance économique, non seulement au niveau européen, mais mondial. Les années à venir nous diront, si sur le plan politique, elle gagnera également en cohésion et donc en influence.

Les négociations sur l'EEE ont confirmé la force et, surtout, le dynamisme accru de l'actuelle CE. Grâce à son poids économique, au potentiel qu'elle réunit, à son entente toujours réaffirmée, en matière commerciale en tout cas, grâce aussi aux attraits qu'elle présente pour d'autres pays de l'AELE, la CE a, en effet, largement dominé le déroulement des pourparlers. Cela s'applique également aux négociations menées au sein du GATT, où la CE joue un rôle plus important que ce n'était le cas il y a quelques années encore.

Pas plus hier qu'aujourd'hui, la Suisse ne peut demeurer à l'écart de ces développements. Les négociations sur l'EEE l'ont bien montré, qui, sous la pression exercée par la CE, mais aussi par d'autres membres de l'AELE, ont conduit nos négociateurs à abandonner leur politique classique de rapprochement, jusqu'ici caractérisée par le pragmatisme d'accords bilatéraux et sectoriels.

Appréciation globale de l'accord sur l'EEE

C'est précisément sur les points où il ne correspond pas tout à fait aux attentes de la Suisse, que l'accord sur l'EEE est une confirmation des nouvelles réalités comme des nouveaux rapports de force en Europe. De surcroît, le marché intérieur européen est encore appelé à s'étendre et à se consolider. Vouloir ignorer ces faits, équivaldrait à fuir la réalité.

Les nouvelles conditions cadres ne se modifieront plus en faveur d'un petit Etat, qui non seulement ne ferait pas partie du marché intérieur de la CE, mais déciderait également de demeurer en dehors de l'Espace économique européen. Autrement dit, le retour à une politique de rapprochement au cas par cas avec la CE, voire l'EEE, – qui inclura alors également des partenaires commerciaux traditionnels de la Suisse – ne semble plus, dans ces

conditions, une démarche aussi prometteuse que par le passé, pour ne pas dire qu'elle pourrait même s'avérer sans issue.

Globalement, l'accord sur l'EEE est une garantie contre l'émergence d'un clivage trop important entre le marché intérieur européen et l'économie suisse. Cela dit, cet accord reste malgré tout bien en deçà des autres objectifs économiques et politiques de la CE; en outre, il peut non seulement être dénoncé, mais il ménage encore diverses possibilités de développement. Il laisse donc toutes les options ouvertes, ce en quoi il correspond bien aux habitudes politiques propres à la Suisse.

La stabilité, la cohésion et le dynamisme accrus de la CE, qui n'ont pas manqué de renforcer aussi sa confiance en elle-même, se sont également fait sentir au niveau des négociations pour l'EEE, avec des répercussions directes sur la forme qui a été donnée à l'accord.

- L'accord sur l'EEE n'est pas basé sur des directives issues de consultations bilatérales; les pays membres de l'AELE ont, dans une très large mesure, dû s'aligner sur le droit préexistant de la CE et la jurisprudence qui s'y rattache.
- L'obligation faite, au cours des négociations déjà, aux pays de l'AELE de s'exprimer d'une «même voix» fait maintenant partie intégrante de l'accord sur l'EEE en ce qui concerne le processus de décision.
- La CE a, quant à elle, conservé toute son autonomie décisionnelle. La participation au développement ou à la refonte du droit applicable à l'EEE n'est ouverte aux pays de l'AELE que dans le cadre de mécanismes de consultation et d'information.
- Un pays de l'AELE peut opposer seul son veto à la reprise dans l'EEE d'un acte juridique de la CE, avec toutefois le risque que les parties concernées de l'accord se trouvent alors entièrement suspendues et cela, pour tous les Etats signataires.

Ces constatations sont contrebalancées par les arguments suivants:

- l'accord sur l'EEE est notre meilleure garantie de pleine participation, sans discrimination, au marché intérieur européen;
- nos possibilités d'influer sur des développements juridiques importants pour la Suisse seront plus grandes sous l'égide de cet accord qu'à partir d'une position isolée.

Enfin, des experts de renom estiment qu'une acceptation de l'accord sur l'EEE apportera un élan bienvenu à l'économie suisse. Le Comité central est certes conscient que ce type de pronostic est sujet à controverse et demeure soumis à divers facteurs, mais il est certain que, globalement, les quatre libertés fondamentales instaurées par l'accord (libre circulation des personnes, des marchandises, des capitaux et des services) accroissent nos chances de prospérité économique.

Le Comité central a également pris connaissance des politiques dites horizontales et d'accompagnement, ancrées dans l'accord sur l'EEE. Ce sont en particulier les problèmes relatifs à la protection de l'environnement, les questions liées à la recherche et au développement technique, de même que les intentions touchant les petites et moyennes entreprises, qui sont au premier plan dans ce contexte.

En ce qui concerne la protection de l'environnement, il a été démontré que dans les deux scénarios – adhésion à l'EEE ou «Alleingang» – les développements prévisibles seraient les mêmes. Selon le Comité central, les problèmes en suspens dans ce domaine ne sauraient plus, en effet, être entièrement maîtrisés au seul niveau national; au contraire, la nécessité d'une collaboration européenne, mondiale même, s'impose de plus en plus.

L'accord sur l'EEE assure à la Suisse de pouvoir se joindre aux programmes de recherche et de développement de la CE. Enfin, il faut encore saluer les actions de cette dernière en faveur des PME et de la participation des

Etats de l'AELE, même si ces efforts demeurent avant tout destinés à diffuser le plus largement possible les nouvelles règles du jeu en vigueur.

Appréciation de l'accord sur l'EEE, du point de vue particulier de la SIA

La Suisse est en pleine mutation; l'effondrement des pays de l'Est, l'intégration croissante des marchés européens et le poids accru qu'en retire la CE, les tentatives de réformes internes en Suisse et la volonté de libéralisation et de dérégulation sur le plan mondial, sont les facteurs déterminant notre politique économique actuelle. C'est dans ce contexte qu'il faut examiner l'accord sur l'EEE, qui sera bientôt soumis à l'approbation du peuple suisse.

Eu égard aux divers problèmes qui se posent aujourd'hui, les membres du Comité central sont convaincus que l'unification européenne est un moyen de sauvegarder la paix et de renforcer notre continent. Sa tradition démocratique propre fait de la Suisse un petit Etat susceptible d'apporter une contribution de valeur à la construction d'une Europe unie. Dans cette optique, le Comité central adopte une attitude positive face à l'accord sur l'EEE, même si celui-ci présente des lacunes sur le plan institutionnel.

Pour le CC cependant, la voie en solitaire ne paraît pas constituer une solution praticable. Comme l'admettent même les opposants à l'EEE, un tel choix irait de pair avec la nécessité d'entreprendre des réformes internes, obéissant aux mêmes objectifs que ceux qu'établira l'EEE. En d'autres termes, des pressions se feraient de toute manière sentir sur les structures en place. En outre, l'«Alleingang» entraînerait un détachement d'avec le développement européen, qui ne pourrait être évité qu'au prix d'accords bilatéraux avec la CE et les pays de l'EEE. Ces partenaires exigeraient alors de la Suisse davantage de

concessions que celles auxquelles elle a dû consentir dans le cadre de l'EEE lui-même. Ainsi, les droits minimaux garantis par l'accord en matière d'information et de consultation ne pourraient certainement pas être obtenus dans la même mesure par des accords bilatéraux.

Certes, dans le domaine des travaux publics, qui intéresse au premier chef les membres de la SIA, l'EEE entraînera une concurrence accrue et plus dure, qu'elle soit nationale ou étrangère. En revanche, l'accord sur l'EEE ouvre librement le marché européen à ces mêmes membres. Or le CC est persuadé que ceux-ci sauront faire preuve de la flexibilité et de la créativité nécessaires pour relever et triompher des défis posés dans ces nouvelles conditions.

La SIA est elle-même active au niveau européen depuis de nombreuses années, dans le domaine de la normalisation. Et il a très clairement été démontré dans ce cadre, que des développements ainsi amorcés sur le plan européen, ne se font pas sans nous. Seule une participation active à ces travaux permet à la Suisse d'exercer une influence à sa mesure et d'assurer la représentation de ses intérêts.

Prise de position du Comité central sur l'accord sur l'EEE

S'appuyant sur les arguments exposés ci-dessus, le Comité central a pu se convaincre que l'accord sur l'EEE doit être fondamentalement jugé de manière positive. En dernière analyse, ce ne sera pas le moindre de ses mérites que de faire souffler en Suisse un certain vent de renouveau. Les forces et les énergies que mobiliserait la révision de notre système économique – que diverses parties appellent de leurs vœux pour dynamiser la Suisse en cas de refus de l'EEE – peuvent tout aussi efficacement s'investir dans la défense de nos intérêts au sein de l'Espace économique européen. *Le président: H.-H. Gasser*